

CP DE PERPIGNAN : L'ARMÉE MEXICAINE, ÇA SUFFIT !

Des agents envoyés au front sans les moyens nécessaires

Le lundi 31 août 2026, vers 15h15, l'USMP déclenche une demande présentée comme urgente concernant une personne détenue classée en escorte de niveau 3.

À ce moment-là, les agents ELSP sont déjà engagés sur une autre mission. Il faut attendre leur retour pour pouvoir conduire la personne détenue vers la chambre sécurisée. Informés vers 15h35, les agents doivent ensuite rejoindre l'établissement, s'équiper de leurs gilets lourds et organiser le convoi. Le départ, avec l'appui de la police nationale, n'intervient finalement que vers 16h30.

Après près de trois heures d'attente, le médecin conclut... que la situation ne relevait pas d'une urgence, mais d'une consultation à programmer.

Une situation connue depuis plus d'un mois

La personne détenue se plaignait pourtant depuis plus d'un mois. Comment expliquer qu'aucune consultation n'ait été programmée à temps pour éviter cette mobilisation en urgence ?

Cette organisation tardive place une nouvelle fois les personnels dans une situation d'urgence qu'ils n'ont pas créée, avec des conséquences directes sur la sécurité des agents, de la personne détenue et des forces de l'ordre mobilisées.

Des ESR d'astreinte réellement disponibles ?

Pour la sortie d'une personne détenue classée au niveau d'escorte 3, la procédure impose la présence des ESR. La demande a été faite dans les règles — mais les agents concernés n'étaient pas disponibles au moment des faits.

Une question mérite une réponse claire : comment des agents ESR, rémunérés au titre d'une astreinte, peuvent-ils se retrouver indisponibles au moment précis où cette astreinte est censée répondre ?



Selon les premiers éléments qui nous sont remontés, ces agents auraient été engagés sur une mission dite « classique » à Narbonne. Cela souligne une contradiction majeure entre le principe même de l'astreinte et l'utilisation simultanée des personnels concernés sur d'autres missions.

Des moyens matériels toujours insuffisants

À Perpignan, l'absence de véhicule adapté de type VTDL contraint encore les personnels à utiliser des camions lourds, peu adaptés à un

convoi d'escorte de niveau 3, où il faut pourtant suivre la police à allure soutenue et se faufiler dans la circulation.

À cela s'ajoutent les conditions d'équipement : gilets lourds obsolètes, absence de poche souple pour loger le SAGEO (notre moyen de déclenchement d'alarme), plaques de protection datant de 2011, cagoules entreposées à l'armurerie, difficilement accessibles, absence de renfort ESR pourtant nécessaire pour sécuriser la mission.

Les personnels ne doivent pas être sacrifiés

Une nouvelle fois, nos agents sont envoyés en mission avec un équipement vieillissant et des moyens insuffisants. Ils doivent leur sécurité à l'appui de la police nationale, alors même que celle-ci n'a vocation à intervenir qu'à partir d'un niveau d'escorte supérieur.

Pendant ce temps, les astreintes ESR semblent exister sur le papier. Leur disponibilité réelle sur le terrain doit être garantie : une astreinte ne peut pas rester une ligne sur un planning, elle doit correspondre à une capacité effective de mobilisation immédiate.

Les personnels pénitentiaires ne sont ni une variable d'ajustement, ni une force que l'on engage sans vérifier au préalable les moyens disponibles.

Le SPS-CEA demande :

- la clarification immédiate des conditions d'engagement des ESR des PREJ d'Occitanie
- la confirmation de leur affectation au moment de la demande concernant Perpignan
- une distinction claire entre astreinte opérationnelle et mission classique
- la mise à disposition de véhicules adaptés aux missions d'escorte
- le renouvellement des équipements de protection obsolètes
- un véritable retour d'expérience sur le déroulement de cette extraction
- des consignes garantissant que les personnels disposent des renforts et du matériel nécessaires avant tout départ en mission.

Après Incarville, les alertes continuent. Combien faudra-t-il encore d'incidents pour que la sécurité des personnels devienne enfin une priorité ?

Le SPS-CEA exige des réponses, des moyens et des actes.

Pascal R., Pour le Bureau local SPS-CEA, le 03/09/2026

Le SPS : le Syndicat 100%-CEA